

### SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE DE LOIRE-ATLANTIQUE

37 Boulevard Salvador Allende 44800 ST HERBLAIN - 2 02-51-80-45-70 - Fax 02 51 82 20 95

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

# SEANCE DU COMITE SYNDICAL **DU MERCREDI 7 NOVEMBRE 2012**

# 2012 – 43 Assimilation du SYDELA A UNE COMMUNE DE 40 000 A 80 000 HABITANTS

L'an deux mille douze, le mercredi 7 novembre, le comité du syndicat départemental d'énergie de Loire-Atlantique, dûment convoqué à cet effet par courrier du 24 octobre 2012, s'est réuni salle Barbara, à l'espace culturel Le Préambule, à LIGNE (44), sous la présidence de Monsieur Bernard CLOUET, Président.

#### Nombre de délégués en exercice : 23

Délégués présents : 14 Votants

<u>Titulaires présents :</u>

Monsieur Bernard CLOUET, délégué du collège électoral du Pays de Pontchâteau et de Saint Gildas des Bois

Monsieur Jean LOUËR, délégué du collège électoral du secteur de Derval

Monsieur Jean-Luc LE GAL, délégué du collège électoral de la région Nazairienne et de l'Estuaire

Monsieur Francis MARTIN, délégué du collège électoral du Castelbriantais

Monsieur Bernard MACE, délégué du collège électoral de la presqu'île de Guérande Atlantique, Monsieur Gérard ESNAULT, délégué du collège électoral de la Vallée de Clisson

Monsieur Joël ARIZA, délégué du collège électoral de la région de Blain

Monsieur Joseph AUDOUIN, délégué du collège électoral Loire Divatte

Monsieur Jean-Claude BRISSON, délégué du collège électoral Loire Atlantique Méridionale

Monsieur Jean-Paul LOYER, délégué de la communauté de communes Sèvre, Maine et Goulaine

Monsieur Yves MOREAU, délégué de la communauté de communes de Vallet

Monsieur Lionel LARDEUX, déléqué de la communauté de communes d'Erdre et Gesvres

Monsieur Maurice PERRION, délégué de la communauté de communes du Pays d'Ancenis

Monsieur Gilles BOURDU, délégué de la communauté de communes du Pays d'Ancenis

### Excusés:

Monsieur Yannis BEILLEVERT, délégué du collège électoral de la région de Machecoul

Monsieur Patrick BERTIN, délégué du collège électoral de Grandlieu

Monsieur Jean-Michel BRARD, délégué du collège électoral Pornic

Monsieur André BARREAU, délégué de la communauté de communes de Sud Estuaire

Monsieur Serge COLIN, délégué du collège électoral de Cœur d'Estuaire

Monsieur Paul PORCHER, délégué de la communauté de communes Cœur Pays de Retz

Monsieur François FAVRY, délégué de la communauté de communes de la région de Nozay

Monsieur Bernard LEBEAU, délégué du collège électoral du Pays de Redon

Monsieur Michel TILLARD, délégué du collège électoral Loire et Sillon

Secrétaire de séance : Jean-Paul LOYER

<u>Délibération affichée</u> : le 8 novembre 2012

# 2012 – 43 ASSIMILATION DU SYDELA A UNE COMMUNE DE 40 000 A 80 000 HABITANTS

L'assimilation à une strate de population est la reconnaissance du « niveau d'activités » d'une structure et contribue à la positionner dans le paysage intercommunal. Elle sert également de référence pour la création des emplois de responsables de la filière administrative ou technique.

En 2004, le SYDELA (I) avait été assimilé, à sa demande, par décision préfectorale, à une commune de 10 000 à 20 000 habitants, au regard des critères suivants :

- Compétences exercées par le syndicat départemental,
- Importance de son budget,
- Nombre et qualification des agents à encadrer.

Cette assimilation a été reconduite, à l'identique en 2008, lors de la mise en place du SYDELA (II). Il est aujourd'hui proposé de réexaminer ce dossier compte-tenu des évolutions notables intervenues depuis 2004 au regard des trois critères précités.

### A - Compétences exercées par le syndicat départemental :

### 1 – Périmètre

Le SYDELA compte aujourd'hui 194 communes adhérentes sur les 216 communes du Département de Loire Atlantique, ce qui représente une population de presque 600 000 habitants.

### 2 - Objet

En réponse aux besoins croissants de ses adhérents, le SYDELA a accru ses compétences dans le domaine de l'énergie :

- Depuis sa création en 1938, il est compétent en matière de distribution publique d'énergie électrique.
- Depuis 2005, il exerce la compétence optionnelle relative aux investissements en éclairage public (193 communes lui ont délégué cette compétence)
- Depuis 2005, il exerce la compétence optionnelle relative à la distribution publique de gaz (76 communes desservies lui ont confié cette mission)
- Depuis 2005, il réalise des travaux de génie civil des réseaux câblés, en tranchée commune avec les réseaux électriques.
- Depuis 2009, il propose à ses communes adhérentes un service de diagnostic des installations d'éclairage public.

En 2012, le SYDELA a encore élargi son domaine d'intervention avec l'entrée en vigueur de ses nouveaux statuts :

- Il exerce la maintenance des installations d'éclairage public, pour le compte des communes qui le souhaitent.
- Il intervient en matière de développement numérique dans le cadre du schéma départemental d'aménagement numérique du territoire en tant que maitre d'ouvrage

des travaux de montée en débit sur l'ensemble du territoire départemental (en dehors de Nantes Métropole, de la C.A.R.E.N.E. et de CAP Atlantique)

### B - Importance de son budget

En 2004, le budget global du SYDELA s'établissait comme suit :

Investissement : 3 051 744 €
 Fonctionnement : 27 676 104 €

En 2012, le SYDELA présente un budget global de :

Investissement : 70 575 000.00 €
 Fonctionnement : 21 714 625.15 €

Il réalise aujourd'hui 30 millions d'euros de travaux annuellement et contrôle la gestion par le concessionnaire de 587 millions d'euros de patrimoine électrique.

## C - Nombre et qualification des agents à encadrer

Le personnel du SYDELA était de 17 agents en 2004. Il s'est depuis s'est accru notablement en quantité et en qualification. Il est très majoritairement composé de cadres A et B.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2012, il est composé de 33 agents répartis comme suit :

Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C
5	19	9

Par délibération n°2012-12 en date du 22 mars 2012, le SYDELA s'était prononcé en faveur d'une assimilation à une commune de 40 000 à 80 000 habitants et avait saisi pour avis M. le Préfet de La Loire-Atlantique. Celui-ci, dans son courrier en date du 24 septembre 2012, a indiqué que le SYDELA pouvait être assimilé à une commune de la strate de population précitée et précisé qu'une délibération en ce sens du comité syndical n'appellerait pas d'observation de sa part.

Le comité décide, à l'unanimité :

■ D'assimiler le SYDELA à une commune de 40 000 à 80 000 habitants.

Pour extrait certifié conforme

Le Président,

Bernard CLOUET